

Comment et où donner textiles et objets inutilisés ?

Un grand ménage de printemps, un vide-placard avant les soldes, un déménagement : vous vous retrouvez avec des objets ou des textiles inutilisés, en double, cassés, abîmés... Vous ne voulez pas les vendre ou les réparer, mais les donner ? Découvrez les bons gestes pour faciliter la gestion de vos dons par les structures bénéficiaires.

Les textiles (vêtement et linge) et chaussures usagés, en points d'apport volontaire

- tout laver et sécher avant, sans repasser
- les textiles abîmés, troués ou légèrement tachés sont acceptés
- réunir les paires de chaussures par leurs lacets ou une ficelle
- faire plusieurs petits sacs plutôt qu'un gros
- ne pas surcharger les conteneurs, en trouver un autre si le premier est plein

Que déposer dans les bornes du Relais ?

- **Des vêtements** : pantalons, tee-shirts, pull-overs, sous-vêtements,...
- **De la maroquinerie et accessoires** : chaussures, bagagerie, ceintures, chapeaux,...
- **Du linge de maison** : torchons de cuisine, draps de lit, tissus d'ameublement, serviettes-éponges,...
- **Des jouets mous et non électriques**



Trouvez le conteneur du Relais Est le plus proche de chez vous

Les objets (mobilier, électroménager, vaisselle...)

- ne pas donner de produits dangereux ou toxiques : les apporter en déchetterie
- apporter les piles, lampes, accumulateurs dans les sites agréés
- conditionner la vaisselle et les objets fragiles ou lourds dans des cartons solides pour éviter la casse
- se renseigner sur les horaires d'ouverture des structures



De nombreux professionnels du réemploi existent sur le territoire, retrouvez toutes les adresses en quelques clics sur **l'annuaire du réemploi**.

Et si vous avez un doute sur l'endroit où apporter, trier, jeter un de vos déchets : un moteur de recherche spécifique est proposé par l'Ademe , « **Que faire de mes déchets** » A chaque objet sa solution !